



DÉCLARATION PRÉALABLE INTERSYNDICALE CFDT-VNF / FO / CGT RÉUNION DS/DG DU 6 MAI 2019

Mesdames, Messieurs de la direction générale,
Monsieur le Directeur général,

Depuis le 19 mars dernier, les personnels de l'établissement n'ont cessé de manifester leur colère.

Les représentants du personnel que nous sommes vous ont constamment alerté sur cette situation. Face à l'absence de réponse, nous avons engagé une action de boycott généralisé de l'ensemble des instances de dialogue social. Devant l'absence de réponse à nos questions et revendications, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'organiser un échange direct lors du Conseil d'administration, le 17 avril dernier. Ce jour-là, plus d'une centaine d'agents ont manifesté, **dans le calme et la dignité**, leur colère et leur refus de voir leur établissement détruit dans le cadre du projet de COP que vous négociez en catimini avec les tutelles. Cette manifestation, que vous nous avez très vivement reprochée, a eu au moins deux effets :

- Faire connaître à l'ensemble des membres du CA et notamment aux représentants des tutelles (dont nous entendons fréquemment parler mais que nous ne voyons jamais) d'une part la colère des personnels mais également l'état de délabrement du dialogue social dans notre établissement ;
- Dès le lendemain, nous avons été reçus par le Directeur de la DGITM, qui au terme d'une réunion d'échanges assez animée s'est engagé à vous confier un mandat de négociation, mandat qui vous a été remis le 26 avril dernier. Rappelons que vous nous disiez encore il y a peu que vous n'aviez pas de mandat de négociation. Désormais, ce mandat vous confère (enfin) une légitimité pour négocier avec les représentants du personnel les différentes revendications qu'ils portent depuis plus d'un mois. Il va permettre également de sortir de l'imbroglio dans lequel nous nous trouvions, à savoir une situation dans laquelle le DG et les tutelles se renvoient la balle pour au final, mieux rejeter nos demandes ou nos revendications.

Pour autant, rien n'est réglé. D'une part, la rédaction du mandat est très imprécise sur de nombreux points, comme par exemple sur la question du dé plafonnement de la PTETE applicable et à sa mise en œuvre en 2020 selon les modalités à définir en fonction des arbitrages à intervenir dans le cadre du PLF2020 sur la bascule au RIFSEEP des PETPE et sous réserve de sa soutenabilité budgétaire ?? Nous vous rappelons que nous sommes opposés à l'application du RIFSEEP aux personnels des PETPE, il est impensable de réviser le régime de la PTETE.

Et par ailleurs, nous n'avons pas confirmation que ce document ait reçu une validation du Ministère du budget. C'est pourquoi nous avons interrogé le DGITM dès que nous avons eu connaissance des termes de votre mandat, afin qu'il lève ces ambiguïtés. A ce jour, nous sommes toujours en attente de sa réponse.

Aujourd'hui, nous attendons de votre part que vous nous indiquiez comment vous allez mener cette négociation afin de prendre en compte l'ensemble de nos revendications. Nous attendons également que les avancées qui peuvent d'ores et déjà être actées le soient sur les bases des premières négociations qui ont eu lieu.

Nous rappelons que nous sommes toujours en attente de mesures significatives pour l'ensemble du personnel qui permettraient de restaurer un dialogue social serein et apaisé. En fonction de vos réponses nous déciderons des suites de notre mouvement.

Les délégués syndicaux
de l'intersyndicale
CFDT-VNF / FO / CGT